

Public concerné

Avoir moins de 26 ans et être titulaire d'un bac + 2 :
DUT GEA (option FC ou PMO) ; BTS comptabilité
gestion ; L2 des cursus administration gestion
et économie gestion ; candidats de la formation
continue.

Sélection - recrutement : sur dossier et entretien

Effectif : 20 apprentis

Durée de la formation : 1 an

Date de début de la formation : septembre

Modalités d'obtention du diplôme

Contrôle continu et examen final.

Rythme de l'alternance

21 semaines à l'université / 31 semaines en entreprise

Sites Internet d'information

www.univ-orleans.fr/iut-orleans

www.cfaiurc.fr

Adresses Email du secrétariat de la formation

sec-gea.iut45@univ-orleans.fr

nicole.khuon@univ-orleans.fr

Candidatures : www.iut-centre.org

Dossier de candidature à retirer mi-janvier sur Internet

DOSSIER GRATUIT EN APPRENTISSAGE

Intitulé de la formation
Licence Pro. Métiers de la Comptabilité
et de la Gestion option Fiscalité

Lieu et adresse de la formation
IUT Orléans | Département GEA | Rue d'Issoudun
BP 6729 | 45067 Orléans Cedex 2

Assistante Pédagogique / Secrétariat
Nicole KHUON
Tél. 02 38 49 49 98 Fax 02 38 49 44 81
nicole.khuon@univ-orleans.fr

Chef de Département
Patricia VOISIN 02 38 49 44 85

Responsable formation
Gervais GAUDICHAU 02 38 49 47 50
gervais.gaudichau@univ-orleans.fr



Novembre 2011



Blois Bourges Chartres Châteaoux Issoudun Orléans Tours

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE

SCIENCES
INDUSTRIEL

COMMERCIAL

DROIT
GESTION

COMMUNICATION

BAC + 3

LICENCE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ
ET DE LA GESTION

PAR APPRENTISSAGE

OPTION FISCALITÉ



CFAIURC
Centre de Formation d'Apprentis
Inter Universitaire Région Centre



UNE FORMATION UNIVERSITAIRE
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
UN PASSEPORT POUR L'EMPLOI

CFA SOUTENU PAR LE CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION CENTRE ET LE FSE



INTITULÉ DE LA FORMATION :

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIER DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA GESTION OPTION FISCALITÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif de cette licence professionnelle est de former des personnes capables de :

- traiter les questions fiscales courantes de la vie des entreprises ou autres groupements (associations,...) dans le domaine des impôts directs et indirects;
- traiter des questions simples touchant à des opérations affectant la structure de l'entreprise et particulièrement la TPE/PME/PMI;
- préparer pour l'expert-comptable ou le chef de mission les éléments nécessaires au traitement du volet fiscal d'une étude ou d'un projet mené pour le compte d'un client;
- assurer une mission de veille fiscale sur l'évolution législative ou réglementaire pour assurer la mise à jour des connaissances des collaborateurs de cabinet.

DÉBOUCHÉS :

- Collaborateurs en cabinet d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et en centre de gestion;
- Sur le marché des entreprises des missions d'assistance aux responsables des métiers divers tels que :
 - Contrôle de gestion,
 - Conseil en gestion et/ou en organisation,
 - Conseil Fiscal, Social, Paie, Juridique,
 - Missions d'externalisation comptables et non comptables...

Poursuite d'études : DCG

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS : UE	DURÉE	ECTS*
UE 1 : Module de base		
Comptabilité	100 h	7
Droit de l'entreprise et des sociétés	100 h	7
Droit social et protection sociale	40 h	3
Anglais des affaires	75 h	3
Outils informatiques du cabinet	20 h	5
UE 2 : Modules de la spécialité		
Fiscalité de l'entreprise individuelle	40 h	10
Fiscalité des sociétés	30 h	
Fiscalité du chiffre d'affaires	40 h	
Fiscalité personnelle	20 h	
Fiscalité du patrimoine et gestion de l'impôt	20 h	
UE 3 : Projet tutoré	150 h	15
UE 4 : Période professionnelle : en cabinet ou en entreprise	31 semaines	10

*ECTS : Système Européen de Transfert et Accumulation de Crédits

VALIDATION D'ACQUIS :

Tout diplôme préparé dans le cadre du CFA relève de l'enseignement supérieur.

A ce titre, un candidat peut valider son expérience pour :

- Accéder à une formation à laquelle il ne pourrait prétendre sur la base des diplômes qu'il possède (décret de 1985) = **Validation d'Acquis Professionnels (VAP)**
- Obtenir tout ou partie d'un diplôme, en justifiant des connaissances, compétences et aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme (loi et décret de 2002) = **Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)**